MINISTÈRE
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Entrevue à Luxembourg entre le Secrétaire d'Etat de Lipkowski et le Ministre Thorn (11 juillet 1969)

Les problèmes européens constituaient l'essentiel de la discussion. Furent évoqués encore très brièvement le problème de l'extension des compétences de la Cour de Justice des Communautés, celui des obligations militaires des doubles nationaux, et le projet de politique régionale de l'aménagement du triangle Sarre-Lorraine-Luxembourg. Le Secrétaire d'Etat français a promis de donner une suite favorable à ces trois dernières demandes luxembourgeoises.

* *
*

L'entrevue eut lieu au lendemain de la conférence de presse du Président Pompidou. L'impression se dégagea vite que la France n'avait pas encore élaboré une nouvelle politique. Dans l'entrevue Thorn-Lipkowski, du côté français, il n'y avait rien de fondamentalement nouveau par rapport à la conférence de presse du Chef d'Etat français.

M. de LIPKOWSKI remet au début de la réunion un message d'amitié à M. Thorn de la part du Ministre français des Affaires Etrangères, M. Maurice Schumann. Celui-ci maintient son intention de venir voir le Ministre luxembourgeois dans quelques mois à Luxembourg.

L'échange de vue sur les problèmes européens est abordé sous l'angle de la prochaine réunion de la C.E.E., le 22 juillet, à Bruxelles. Le Président en exercice, M. Luns, a l'intention de soumettre à l'approbation du Conseil une déclaration d'intention au sujet de l'élargissement de la C.E.E. Sur la base de sondages

© ANLux (Archives Nationales Luxembourg) inv.nr. AE-AA-589
http://resources.huygens.knaw.nl/europeseintegratie/doc/200652

effectués à ce sujet dans les différentes capitales, M. THORN déclare ne pas se trouver en opposition avec son collègue néerlandais sauf peut-être en ce qui concerne les délais: le Gouvernement luxembourgeois ne désire pas que la France soit obligée de dire dès maintenant oui ou non à la question importante de l'ouverture de négociations avec la Grande-Bretagne. Est-ce que la France pourrait donner sa réponse à ce sujet éventuellement pour l'automne? Que pense le Gouvernement français d'une réunion au sommet à Sept ou à Six?

M. de LIPKOWSKI ne veut répondre que par référence au contexte général. L'Europe de la Communauté se trouve au centre de trois sortes de préoccupations que le Secrétaire d'Etat français présente comme une succession d'étapes: (i) celle de l'achèvement de l'Europe communautaire, (ii) celle de son approfondissement, (iii) celle de son élargissement.

(i) Achèvement du Marché commun: il faut achever l'oeuvre communautaire en mettant fin à la période transitoire; il s'agit-là d'une obligation juridique inscrite dans les textes du traité de Rome, il s'agit aussi d'une obligation morale. Le marché commun agricole posera le plus grand problème "à l'heure de la vérité" et ce problème doit être réglé sans interférence de l'extérieur. Du point de vue français il existe un lien formel entre l'achèvement de la Communauté (obligation découlant des traités) et l'élargissement de celle-ci (simple hypothèse).

(ii) Approfondissement de la Communauté: Il faut dépasser l'Union douanière et l'amorce de la politique agricole commune pour aboutir à une véritable communauté: mise ensemble dans le domaine technologique et celui des transports; pratique d'une politique industrielle et scientifique commune avec aménagement d'ouvertures pour des pays extérieurs à la Communauté; coordination de la politique monétaire et surtout coopération en matière de politique étrangère (M. de Lipkowski se réfère au programme en neuf points déposé à la fin de l'année dernière par M. Michel Debré).

(iii) Elargissement de la Communauté: Le choc d'un élargissement ne doit pas vider la Communauté de son essence. Plus la Communauté est soudée, plus l'élargissement devient possible. Le France n'a pas d'objection de principe contre l'admission de la Grande-Bretagne à la C.E.E., au contraire, cet élargissement lui paraît souhaitable, mais les difficultés qui résultent d'une telle adhésion sont réelles. D'autres pays doivent normalement suivre la Grande-Bretagne. Cela changera la nature de la C.E.E. et aura un impact certain sur les relations avec l'extérieur et en particulier avec les Etats-Unis (dans le domaine économique par exemple).

Quant à la procédure à suivre, ou au déroulement concret de l'action politique à entreprendre, M. de Lipkowski marque nettement sa préférence pour le cadre des Six: il faut réfléchir à Six avec bonne foi et se mettre d'accord entre les Six avant toute action avec la Grande-Bretagne. A ce sujet le Secrétaire d'Etat français se réfère à une réunion au sommet à Six, réunion qui pourrait avoir lieu encore avant la fin de l'année. Le voyage du Ministre Schumann à Luxembourg est à considérer comme une préparation à une telle rencontre. Celle-ci ne doit exclure aucun sujet de la discussion: il s'agit de faire entre les Six un examen de conscience sur les douze dernières années du Marché commun; il s'agit d'établir un bilan et de dégager des perspectives; il s'agit de parler de la coopération politique et d'en parler avec la plus grande franchise. Le Ministre Brandt aurait approuvé une telle approche. Quant à la déclaration d'intention envisagée pour le 22 juillet (Conseil de la C.E.E.), celle-ci semble inutile à M. de Lipkowski: ou bien cette déclaration reste dans le vague et alors elle est sans portée réelle, ou bien elle est précise dans sa formulation et alors elle préjuge la conférence au sommet des Six. Quant à l'U.E.O., celle-ci constitue évidemment un instrument de rencontre utile, mais cet instrument devient néfaste s'il est employé comme un moyen de "guérilla" ou comme une Cour d'appel pour la C.E.E.

Le Ministre THORN se réfère aux trois préoccupations énoncées par son interlocuteur: s'agit-il de trois stades à réaliser l'un après l'autre, ou bien d'une distinction abstraite n'excluant pas une action parallèle sur les trois palliers avant d'avoir réalisé l'achèvement et le renforcement du Marché commun? Il faut éviter un malentendu entre les Six et ne pas s'engager dans une bataille de mots.

M. de LIPKOWSKI veut placer la question dans son climat d'ensemble: il y aurait un lien entre l'achèvement et le renforcement de la Communauté d'une part et son élargissement d'autre part. Les Britanniques pourtant exercent une pression très forte pour arriver à une suspension du mouvement de renforcement, ce qui constitue un élément de paralysie. Ce sera l'esprit dans lequel se déroulera la conférence au sommet qui donnera une réponse à la question du lien. Lors de cette conférence à Six on examinera les répercussions de l'élargissement sur la cohésion de la C.E.E., on y parlera de la coopération politique laquelle ne doit pas rester un sujet tabou.

M. THORN voudrait savoir si cela signifie qu'en fait il n'y aura pas de début de négociation sur l'élargissement avant l'achèvement et le renforcement de la Communauté. Pour le Ministre français, formulée de cette façon, il s'agit d'une "question prématurée". M. Thorn revient à la conférence au sommet. De quel sommet s'agira-t-il? La Commission sera-t-elle présente? La conférence sera-t-elle préparée par le Conseil de la C.E.E.?

M. de LIPKOWSKI dit que l'assistance de la Commission n'est pas nécessaire puisque l'accent doit être mis sur tous les aspects du problème (cf. coopération politique). Il préfère par ailleurs, en ce qui concerne la préparation de la conférence, l'approche bilatérale. M. THORN reconnaît l'utilité d'une telle approche. Pourtant, à partir d'un certain moment, la préparation multilatérale entre les Six lui paraît souhaitable et même préférable vu que les Chefs d'Etat ou Premiers Ministres ne sont pas toujours très au courant de ce genre de problèmes. On pourrait reparler de cela au mois de septembre après les premiers contacts bilatéraux.

M. THORN sait aussi que la Grande-Bretagne veut éviter que les Six ne parlent de coopération politique avant son admission. Pour la Grande-Bretagne, l'U.E.O. seule prévoit des consultations politiques, le traité de Rome ne les prévoit pas (opinion exposée il y a quelques semaines à un haut fonctionnaire du Ministère des Affaires Etrangères par l'Ambassadeur anglais M. Malcolm, interprétation que le Ministre Thorn ne partage pas entièrement). M. de LIPKOWSKI trouve cette interprétation "singulière". Les traités de Paris et de Rome ont une finalité politique (il cite Pompidou). On se trouve en présence d'une carence grave si l'économique exclut le politique. Avant son admission, la Grande-Bretagne n'a pas un droit de regard sur la C.E.E. Ceci n'exclut pas qu'une consultation à Sept puisse avoir lieu, mais de toute façon une consultation à Six est privilégiée. L'action anglaise constitue une "machine de guerre" introduite entre les Six.

M. THORN déclare que le retour de la France à l'U.E.O. est très souhaitable. Le Luxembourg partage dans une certaine mesure le point de vue de la France quant à la structure et à la compétence de l'U.E.O.

Pour M. de LIPKOWSKI il faut en effet clarifier le climat qui règne actuellement au sujet de l'U.E.O. Il ne faut pas s'embourber plus encore dans des discussions juridiques sans fins. Le vrai problème est politique: est-ce que l'U.E.O. contribue à faire progresser l'Europe? Le Secrétaire d'Etat français se réfère aux impressions pénibles provoquées par les réunions de Rome et de Luxembourg. Ces procédés ne peuvent pas se répéter, ce qui ne signifie pas que les procédures antérieurement en usage à l'U.E.O. ne puissent être perfectionnées. Mais la politique étrangère d'un pays ne peut pas être subordonnée à l'U.E.O.

M. THORN pense qu'il n'est pas bon que la chaise de la France reste vide à l'U.E.O. En fait, cette institution, et cela est l'avis des Cinq, ne doit pas constituer une Chambre d'appel pour la candidature de la Grande-Bretagne au Marché commun. Des consultations entre les Six lui semblent plus engageantes (ainsi qu'à M. Brandt). Il faudrait aboutir à un "gentlemen's agreement"

(tel celui appliqué au Conseil des Ministres de l'OTAN lors de la guerre d'Algérie) et éviter toute question qui paraît particulièrement gênante pour un pays. Le Ministre Luns s'entretiendra à ce sujet avec son collègue français le 16 juillet à Paris.

Luxembourg, le 15 juillet 1969

Direction I